



CODE DE CONDUITE DE SONATRACH

- Le Message du Président
- Les Valeurs de Sonatrach
- Les Pratiques et Engagements de Sonatrach
- La Charte d’Ethique du Personnel



CODE DE CONDUITE DE SONATRACH

Le Message du Président

Sonatrach est une Société pétrolière qui s'est développée sur la base de son engagement au service de l'intérêt national, nourri de ses valeurs fondamentales, de la compétence et de l'implication de ses ressources humaines.

Les succès, les performances et parfois les exploits qu'elle a réalisés s'inscrivent dans cette cohérence dont le ciment a été incontestablement le comportement qu'elle a toujours voulu privilégier dans la conduite des affaires, un comportement profondément marqué par le respect de l'éthique, de l'honnêteté et du traitement équitable.

Rien ne doit altérer ce credo et les pratiques qu'il implique. C'est cette immense fierté qu'ont partagée et cultivée les générations de pétroliers dans notre pays.

Après celle des fondateurs, celle des bâtisseurs, la génération présente est celle de la relève et a le devoir de la maintenir vivace.

Notre Société doit continuer à se montrer digne de la confiance que la Nation place dans ses capacités.

Se doit également de mériter la confiance et le respect de ses clients, de ses partenaires, comme se montrer intransigeante dans la préservation de ses intérêts.

Notre Société établit ses relations sur des bases saines et transparentes conformément aux normes et standards internationaux les plus élevés et selon les règles fondamentales de l'éthique.

Depuis sa création, notre Société fonde sa démarche sur des valeurs fortes et des principes intangibles. Elle a ainsi pu assumer ses responsabilités en toutes circonstances. Elle a toujours su relever les défis et gagner les challenges que son développement et sa croissance lui ont imposés.

La prise en charge efficace de la production aux moments difficiles de la nationalisation des hydrocarbures, le développement et l'exploitation d'une chaîne gazière de taille mondiale, l'optimisation de l'ouverture du domaine minier national au partenariat, le développement international en sont des témoignages parmi les plus marquants.

L'engagement éthique de Sonatrach est le fruit de cette longue histoire. Nous avons l'ardent devoir de le maintenir plus fort que jamais.

C'est un engagement de toujours, un élément constitutif de la culture de notre Société; c'est l'axe central du code de conduite de Sonatrach.

Ce code fait foi de l'engagement inconditionnel des femmes et des hommes de Sonatrach et de ses filiales à se conformer aux prescriptions et préconisations qu'il contient, où que nous soyons et en toutes circonstances.

Il rappelle et précise à tous les attentes de Sonatrach en matière d'éthique et de comportement.

Ce code est, à cet égard, un point de départ. Il ne peut assurément citer ou décrire dans le détail chaque directive, procédure, règlement et engagement de Sonatrach. Néanmoins, chacun aura à cœur de veiller à connaître parfaitement son contenu car il s'applique à tous: employés, agents de maîtrise, cadres, cadres supérieurs et cadres dirigeants de Sonatrach, ses filiales et ses participations. Les associés, les clients, les fournisseurs, les consultants, les sous-traitants et les prestataires de toutes les entités de Sonatrach doivent également prendre connaissance des dispositions de ce code.

Outre le respect de la législation et de la réglementation algériennes et de celles de tous les pays où Sonatrach intervient, le respect du code de conduite est plus qu'une nécessité, c'est une obligation faite à chacun d'entre nous.

Quant à ceux, d'entre nous, qui assument des responsabilités, ils doivent :

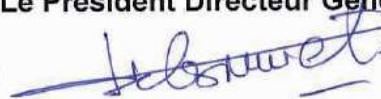
- Etre irréprochables, de par leur intégrité et leur comportement et être pour leurs subordonnés des exemples dans le respect de ce code;
- S'assurer que leurs subordonnés y ont accès, qu'ils le comprennent bien et les encourager à l'enrichir;
- Soutenir les employés qui relèvent et signalent les infractions à ses dispositions ;
- Veiller au plus grand respect de l'éthique au sein de leurs structures respectives et au sein de Sonatrach;
- S'assurer que les tiers respectent bien les dispositions de ce code dans leur relation avec Sonatrach.

Notre futur dépend de la réputation que nous construisons par nos résultats et notre comportement, chaque jour, tous ensemble, sur tous lieux de travail que cela soit sur les sites de production, les complexes industriels ou les bureaux.

Armés d'éthique, nous devons ainsi défendre, tous ensemble, et conserver la bonne santé et la bonne réputation que Sonatrach a hautement conquises. Les sacrifices consentis au fil du temps pour construire Sonatrach n'auront pas été vains.

Alger le : 3 Novembre 2010

Le Président Directeur Général



Nordine CHEROUATI

Nos Valeurs

Pour son développement et l'accomplissement de ses missions Sonatrach s'appuie sur les deux axes complémentaires de ses valeurs: les valeurs fondamentales et les valeurs d'entreprise.

- **Nos valeurs fondamentales sont :**

- L'engagement dans l'intérêt du pays
- L'esprit d'entreprise
- L'éthique
- Le professionnalisme
- La confiance et l'esprit d'équipe
- La gouvernance exemplaire
- La quête de l'excellence
- L'équité

- **Nos valeurs d'entreprise sont :**

- La formation et l'amélioration des compétences des employés
- La veille et la maîtrise de la technologie
- L'amélioration et la qualité de l'environnement social
- La satisfaction des clients et l'esprit de marketing
- Le respect des partenaires
- Le transfert de savoir-faire vers les autres entreprises algériennes
- Le respect de l'environnement et une démarche de développement durable

Toutes les actions de Sonatrach portent la marque de ses valeurs. Le comportement et la conduite de ses dirigeants, de ses cadres et de l'ensemble de ses travailleurs, doivent s'en inspirer en toutes circonstances, et sur la base des orientations qui suivent pour leur respect.

BONNE GOUVERNANCE

Sonatrach mène ses activités et développe ses relations en toute transparence, tout en rendant disponible et publique, une information crédible sur ses résultats et performances.

Sonatrach exerce une bonne gouvernance d'entreprise qui s'inscrit dans le respect des lois et règlements nationaux et internationaux, aussi bien en Algérie que dans les pays où elle exerce ses activités.

Sonatrach respecte les principes de concurrence loyale et s'interdit les comportements pouvant être qualifiés de pratiques anticoncurrentielles.

Sonatrach est garante de l'application et du respect des principes d'éthique dans la conduite de toutes les opérations de ses activités.

INTÉGRITÉ

Sonatrach assoit ses relations avec tous ses employés, fournisseurs, clients et partenaires sur des principes d'éthique étroitement liés à l'honnêteté et l'intégrité.

Sonatrach récompense et reconnaît la loyauté de ses employés. C'est un engagement moral exigeant fidélité et respect.

EXCELLENCE

Sonatrach renforce le professionnalisme de son personnel et encourage le savoir-faire individuel, l'esprit novateur, la créativité et l'initiative.

Elle consacre un effort particulier à la formation de ses employés ainsi qu'à l'amélioration de son mode managérial, de son organisation et du fonctionnement de ses structures du développement national.

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DES PERFORMANCES

Sonatrach instaure un climat de travail sain, serein, stimulant et favorable à l'épanouissement professionnel et au développement d'une culture d'entreprise fondée sur la reconnaissance des compétences et des performances.

RESPECT DES PERSONNES ET DES ENGAGEMENTS

Sonatrach respecte ses employés, les traite avec dignité, leur fait confiance, leur témoigne de la reconnaissance, préserve leur santé, assure leur sécurité et les protège dans leur travail.

Elle encourage chaque membre de son personnel à entretenir des rapports loyaux, respectueux et honnêtes avec les collègues, les clients, les fournisseurs et les partenaires.

Sonatrach honore ses engagements vis-à-vis de ses clients, fournisseurs, partenaires et institutions.

EQUITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

Sonatrach assure aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités d'emploi, de développement professionnel et d'accès, à compétences égales, aux postes de responsabilité, à tous les niveaux.

Elle prête une attention particulière au personnel féminin en lui assurant ses droits et sa dignité et en reconnaissant son mérite.

Sonatrach consacre le principe de non discrimination à l'égard de tous ses employés et aux candidats à un emploi.

CITOYENNETÉ

Sonatrach promeut les actions sociales, caritatives, de solidarité nationale en conformité avec ses convictions citoyennes.

Elle prend toutes les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité de la population du voisinage de ses sites ainsi que l'intégrité du patrimoine commun.

Sonatrach veille à la préservation de l'environnement et des écosystèmes, et contribue à la protection du patrimoine naturel et culturel.

Elle est consciente de sa responsabilité environnementale, et l'assume pleinement.

Les pratiques et engagements de Sonatrach

Le développement et la réputation de Sonatrach reposent sur des principes déontologiques à appliquer, sans concession, envers tous ceux qui sont directement ou indirectement concernés par ses activités.

ENVERS LES EMPLOYÉS

• Traitement équitable et égalité devant l'emploi

Tous les employés sont traités, de la même manière, avec respect et considération. Chaque employé est reconnu comme un maillon important de la Société, dans l'environnement de laquelle il développera ses compétences.

Sonatrach respecte les droits et la dignité de tous.

Sonatrach garantit l'égalité devant l'emploi à tous les citoyens algériens. Le recrutement s'effectue par le biais de sélections organisées dans la transparence et pour lequel le mérite, les qualifications et les autres éléments liés à l'activité professionnelle sont les seuls et uniques critères de décision. Ces mêmes critères sont évalués pour les promotions au sein de Sonatrach.

• Environnement de travail sûr

Sonatrach veille à la création d'un environnement de travail sûr et sain où règne la confiance mutuelle et le respect, aussi bien dans les unités opérationnelles et les bases de vie, que dans les bureaux.

Les employés ne doivent jamais adopter des comportements non acceptables, offensants ou agressifs, envers les autres personnes.

Toutes les formes d'harcèlement, moral ou physique, y compris le harcèlement sexuel, à l'encontre du personnel de Sonatrach et des tiers, sont condamnées par l'entreprise. Ces agissements n'ont pas de place au sein de Sonatrach, ils sont illégaux et sont sévèrement punis.

L'environnement de travail de Sonatrach est sécurisé.

L'introduction et la distribution de toute documentation ou support informatique portant atteinte aux intérêts de la Société ou aux bonnes moeurs, y sont formellement interdites.

De même l'introduction, la distribution ou la consommation des drogues et alcools y sont formellement interdites.

A l'exception des activités syndicales, organisées dans un cadre formel, toute autre activité (affichage, distribution de documents, réunion...) est strictement interdite sur les lieux de travail.

• Vie privée

Sonatrach s'engage à respecter l'intimité, la vie privée de ses employés et la confidentialité de leurs données personnelles et à ne pas les divulguer, sauf si il s'agit d'une obligation légale.

La politique de la Société est de ne demander et de ne garder que les informations sur ses employés, nécessaires au bon déroulement de ses activités, ainsi que les informations requises par la loi.

Les données, les informations ou les courriers électroniques créés ou enregistrés sur les ordinateurs de Sonatrach, sont sa propriété exclusive. Les courriers électroniques peuvent être enregistrés, utilisés pour diverses raisons et faire l'objet d'une surveillance ou d'un contrôle, à tout moment et sans préavis, par la Société.

L'usage du matériel informatique de l'entreprise est strictement professionnel. Toutefois, l'utilisation de la messagerie personnelle est tolérée, dans la stricte mesure où elle demeure exceptionnelle, dans des limites raisonnables et intervient dans le respect de la Charte Informatique de Sonatrach.

ENVERS LE PATRIMOINE DE SONATRACH

• Préservation des biens de Sonatrach

Tous les biens de Sonatrach, les bâtiments, les équipements, les outils de travail physiques et intellectuels, le temps de travail et les fonds, quelle que soit leur nature, doivent être préservés, de la dégradation, du gaspillage et de la destruction.

Chaque employé est responsable de la bonne utilisation et de la protection des biens et ressources de la Société mis à sa disposition ou dont il en a la charge.

Les employés doivent protéger et ne jamais divulguer des informations ou données confidentielles sur la Société, même après la fin de la relation de travail et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en la matière.

Cependant, en cas de nécessité, notamment dans le cadre des relations avec les parties intéressées (Autorités, banques, assurances, partenaires, clients, fournisseurs, etc.), l'accord écrit de la hiérarchie est impératif avant la transmission de telles informations ou données.

Les clients, les fournisseurs et les prestataires sont également tenus au respect des règles de confidentialité, conformément aux accords de confidentialité qui les lient à Sonatrach.

• Conformité de l'information, de la comptabilité et du reporting

Le reporting des informations, financières ou non-financières, exactes et fiables, est une nécessité au bon fonctionnement de la Société, c'est une obligation pour tout employé.

La falsification ou la création de fausses informations constituent des cas de fraude sévèrement punis par le règlement intérieur de Sonatrach et la Loi.

Des contrôles comptables, financiers et réglementaires, peuvent être effectués à l'improviste : les responsables et agents concernés doivent réserver un bon accueil aux vérificateurs et coopérer pleinement avec les contrôleurs internes et externes.

• Confidentialité, droit d'auteur et propriété intellectuelle

Sonatrach protège le droit d'auteur, la propriété intellectuelle, dont les secrets commerciaux, brevets, licences en propre ou acquises en propriété ou en droit d'usage et les marques, de même qu'elle protège ses propres biens immatériels.

Les informations auxquelles ont accès les employés, dans le cadre du travail, sont la propriété exclusive de la Société et cette dernière attend de ses employés et ex-employés, une totale confidentialité.

De même, les opérations et activités de la Société sont confidentielles.

Ces informations, opérations et activités ne doivent jamais être dévoilées.

• Utilisation du système d'information

Le système d'information incluant, entre autres, l'environnement informatique de travail en commun, est un outil critique pour Sonatrach. Son usage, régi par des règles de sécurité et des lignes de conduite spécifiques, est destiné exclusivement à servir les missions de la Société.

L'usage des ressources informatiques de la Société est strictement professionnel. Toutefois, une utilisation à des fins personnelles est tolérée à titre exceptionnel, dans la stricte mesure et où elle intervient dans le respect des lois et règlements applicables y compris la Charte Informatique de Sonatrach et est dictée par des circonstances particulières urgentes.

ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

• Corruption

La corruption est un acte grave, puni par la loi. Elle amène à des poursuites et à la rupture de la relation de travail.

La réalisation des tâches et des objectifs ne saurait et ne doit en aucun cas être poursuivie par des moyens illégaux ou immoraux, de la part des employés, des partenaires, des prestataires ou des clients de Sonatrach.

La Société interdit formellement à ses employés de recevoir un paiement ou toute chose de valeur, de toute personne ou entité quelle que soit sa qualité, en contrepartie de l'octroi à ladite personne ou entité d'un avantage matériel ou autre. De même, Sonatrach interdit formellement à ses employés de donner ou promettre un paiement ou le transfert de toute chose de valeur, à toute personne ou entité quelle que soit sa qualité, en vue de bénéficier d'un avantage matériel ou autre.

Toute tentative de corruption d'un employé de Sonatrach par un tiers quelconque, doit immédiatement être signalée au Comité d'Ethique de Sonatrach.

Dans le cas avéré de la corruption d'un employé de Sonatrach par un tiers quelconque, l'employé peut être révoqué en application du Règlement Intérieur de la Société, et le tiers concerné ne pourra plus entreprendre une relation commerciale quelconque avec Sonatrach, sans préjudice des poursuites judiciaires qui peuvent être entamées par la Société et ce, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

• Relations avec les fournisseurs, les prestataires, les partenaires et les clients

Sonatrach mène ses opérations de telle sorte que ses fournisseurs, prestataires, partenaires et clients puissent avoir confiance en elle. Ces derniers sont tenus, à leur tour, de respecter ses standards d'éthique.

La législation algérienne régit d'une manière très précise les relations d'affaires.

Sonatrach se conforme avec rigueur à toutes les exigences de la Loi.

Elle respecte aussi et se conforme scrupuleusement aux législations étrangères qui régissent ses activités dans les pays hôtes.

Sonatrach dispose en outre de règlements et de procédures qui régissent ses relations contractuelles et la passation de ses transactions commerciales. Ils doivent être strictement respectés.

• Cadeaux et avantages

Habituellement, l'offre ou la réception de cadeaux est destiné à créer, entre les parties, une atmosphère agréable dans les relations de travail.

Cependant, certains cadeaux et avantages de valeur, peuvent engendrer des réactions non professionnelles et fausser la relation partenariale, allant même jusqu'à influencer une prise de décision qui ternit l'image de marque de Sonatrach.

Les employés ne sont autorisés à offrir ou à recevoir que des cadeaux symboliques de valeur marchande modeste ou des invitations de courtoisie dans les limites de l'éthique (déjeuners de travail, etc..).

Cependant, durant un processus d'appel d'offres ou de négociation commerciale, toute proposition de cadeau de valeur ou d'invitation hors des normes d'éthique doit être déclinée. Quand les circonstances ne le permettent pas, l'avantage reçu doit être immédiatement porté à la connaissance de la hiérarchie ou de la structure de passation des marchés, qui informera la commission des marchés compétente.

Les prises en charge, par des partenaires, clients et fournisseurs de Sonatrach, en Algérie ou à l'étranger et de quelque nature qu'elles soient, sont strictement interdites sauf si elles interviennent dans le cadre d'engagements contractuels et sont autorisées par la hiérarchie.

• Conflits d'intérêts

Les employés doivent éviter toutes les actions et les relations qui pourraient créer un conflit d'intérêts, de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de leur fonction et de ce fait, altérer leur jugement.

Il est strictement interdit aux employés de prendre une décision ou de participer à la prise d'une décision qui pourrait engendrer une situation de conflit entre leurs intérêts personnels (ou ceux de leur famille et proches) et les intérêts de Sonatrach, notamment dans les relations avec des clients, des partenaires ou des fournisseurs de la Société.

Ils sont tenus de signaler, par écrit, à leur hiérarchie, tout conflit potentiel d'intérêts, réel ou apparent, qui pourrait naître dans leur activité.

ENVERS L'ENVIRONNEMENT

• Santé, Sécurité et Environnement

La préservation de la santé du personnel, la sécurité des personnes et des biens et la sauvegarde de l'environnement, constituent les préoccupations premières de Sonatrach.

Dans le cadre de ses objectifs fondamentaux de valorisation et d'optimisation des ressources, la politique HSE (Santé Sécurité & Environnement) de Sonatrach s'inspire des principes du développement durable.

Aucune activité n'est plus importante que la sécurité et la santé des employés et des tiers concourant à la conduite et la réalisation des opérations. Rien ne peut justifier la conduite d'une activité sans que toutes les conditions de sécurité requises ne soient réunies.

Aussi, Sonatrach évalue, régulièrement, les dangers et les risques liés à ses activités afin de prévenir, éviter et réduire l'impact de tout incident pouvant survenir.

La Société reconnaît que la sécurité des opérations ne dépend pas des capacités techniques seulement, mais également des compétences humaines, du strict respect des procédures et de la vivacité de sa culture HSE. Elle assure également la mise à disposition de tous les moyens nécessaires devant garantir la santé et la sécurité de ses employés.

Les employés de Sonatrach sont tenus de respecter les normes HSE et sont encouragés à signaler toutes les anomalies ou infractions à la sécurité qu'ils auraient constaté.

• Envers La Population

Sonatrach contribue, de manière directe et indirecte, au développement local dans les zones d'implantation de ses activités.

En tant qu'entreprise citoyenne, Sonatrach oeuvre, partout en Algérie, à resserrer les liens sociaux, à promouvoir la recherche et les activités scientifiques, à aider la création artistique et à promouvoir la pratique sportive.

A travers les actions de mécénat, Sonatrach concourt à la préservation de la nature ainsi qu'à la sauvegarde du patrimoine culturel et historique.

• Ecoute et ouverture

Sonatrach est une entreprise à la démarche transparente et à la réputation bien établie. Ses relations avec l'extérieur sont régies d'une manière très claire.

Elle est ouverte à toutes les demandes d'informations générales sur ses activités et s'attache à y répondre avec tout le soin et la célérité voulue, conformément à sa politique de communication.

Lorsqu'un employé est appelé à faire une communication publique, il doit coordonner son action avec la direction générale de la Société.

COMITE D'ETHIQUE

Sonatrach est dotée d'un Comité d'Ethique qui veille au renforcement des pratiques éthiques au sein de la Société et au respect des dispositions du présent code.

Le Comité d'Ethique est une structure permanente de Sonatrach, rattachée directement au Président Directeur Général.

Le Comité d'Ethique est chargé du suivi des questions concernant l'éthique au sein de la Société et notamment, de veiller à ce que le Code de Conduite de Sonatrach soit largement diffusé, de proposer des amendements éventuels.

Il présente aussi toute recommandation en matière d'éthique au Président Directeur Général de Sonatrach, soit vis-à-vis de sujets sur lesquels le Comité aurait fait une enquête indépendante, soit à la suite d'une situation qui lui aurait été présentée par un employé ou toute autre entité de Sonatrach.

Le Comité d'Ethique est investi de toute l'autorité nécessaire pour exercer ses attributions vis-à-vis de l'ensemble des entités de Sonatrach. Le Comité d'Ethique peut ainsi entendre tout employé de la Société, ses Commissaires aux Comptes, et tout tiers.

CHARTE D'ETHIQUE DU PERSONNEL

(A signer par tout le personnel de Sonatrach et ses filiales)

" Corrompre signifie donner (ou recevoir) une rétribution indue, afin d'influencer une prise de décision en vue d'obtenir (ou d'accorder) un avantage "

CHARTE D'ETHIQUE DU PERSONNEL

La présente Charte d'éthique doit être respectée, en tout temps, par tous ceux qui sont employés ou qui agissent pour le compte de Sonatrach.

Elle est basée sur un concept de moralité sur lequel reposent les règles de conduite.

Le principe directeur est que nos transactions et nos relations doivent toujours être d'une qualité et d'une rigueur telles qu'il ne soit pas porté atteinte à la réputation nationale et internationale de Sonatrach, ni à ses intérêts.

Toute question d'éthique qui préoccupe un employé de Sonatrach, doit être portée à la connaissance du Comité d'Ethique.

De même, toute tentative de corruption d'un employé de Sonatrach, de quelque nature qu'elle soit, de la part de toute personne ou toute entité qu'elle soit et, en général, tout manquement à l'éthique dont a pris connaissance un employé de Sonatrach, doivent être signalés par ledit employé, par écrit et de manière non anonyme, au Comité d'Ethique dans les plus brefs délais.

Le Comité d'Ethique accusera réception de l'envoi, garantira à son expéditeur une totale confidentialité et protection contre toute forme de représailles et procèdera, avec diligence, à son traitement.

Cependant, si après vérifications, il s'avère qu'il y a diffamation, l'auteur sera sanctionné.

Lois et règlements

Nous devons toujours respecter les lois et règlements appropriés, aussi bien en Algérie qu'à l'étranger, ainsi que les divers politiques, règles, règlements et procédures édictés par Sonatrach.

Relations avec les prestataires, les contractants et les fournisseurs

Ces relations doivent être entretenues dans la légalité et en tenant toujours compte des principes de moralité. Aucun paiement, en nature ou en espèces ou sous quelque autre forme que ce soit, ne sera accordé ou reçu, ni directement, ni indirectement au profit d'une quelconque personne, administration ou autre en contrepartie de l'obtention ou l'attribution réelle ou supposée d'un quelconque avantage.

Aucun cadeau ne devrait être offert ou accepté si sa valeur est plus que symbolique ou s'il peut être considéré comme de valeur. De même, les invitations pour spectacles, restaurations et autres, ne devraient pas être formulées ou acceptées si elles peuvent être considérées comme extravagantes ou fréquentes.

Toutes les dépenses de cadeaux doivent être autorisées et enregistrées. Les prises en charge, en Algérie ou à l'étranger, doivent être systématiquement refusées ou ne pourraient être acceptées, que si elles interviennent dans le cadre d'engagements contractuels et sont dûment autorisées par la hiérarchie

Sponsoring, parrainage et mécénat

Sonatrach peut procéder à des actions de sponsoring, parrainage ou de mécénat, dans la mesure où ces actions sont autorisées par la structure habilitée.

Commissions, honoraires et paiements similaires

Les commissions, honoraires de consultants, provisions ou paiements similaires doivent être conformes aux prestations fournies. Aucun paiement, prêt, commission ou autre faveur ne correspondant pas à une prestation, ou pouvant être considéré comme une incitation abusive, ne doit être effectué ou accepté.

Contrôle et comptabilité

Sonatrach doit maintenir un système adéquat de contrôle interne et prendre les mesures nécessaires pour garantir le respect de cette Charte. Le respect des systèmes et des règles comptables prescrits est requis pour que les comptes reflètent précisément, décrivent correctement et enregistrent promptement, en tout temps, les transactions effectuées. Aucun fonds d'argent ou d'autres actifs secrets ou non enregistrés ne sera établi ou maintenu.

Ressources de Sonatrach et intérêt personnel

Sonatrach possède des ressources précieuses telles que matériels, équipements, fonds, systèmes informatiques, secrets commerciaux et informations confidentielles. Celles-ci ne seront utilisées à aucune fin autre que l'intérêt de Sonatrach. Elles ne doivent pas être utilisées à des fins personnelles illicites ou pour un enrichissement personnel.

Cette Charte et le Code De Conduite doivent être portés à la connaissance de l'ensemble de notre personnel et de façon systématique à tous les nouveaux employés.

Le personnel de Sonatrach et de ses filiales doit s'engager à les respecter.

Une revue de ce document aura lieu régulièrement.

Merci de votre coopération.

Le Président Directeur Général

Nordine CHEROUATI





CODE DE CONDUITE DE SONATRACH